

# PROTOCOLE ADMINISTRATION D'UN ANTIPYRÉTIQUE

Date de mise à jour : 06/03/2024

## DEFINITION :

L'antipyrétique est un médicament pour traiter la douleur et la fièvre. A la crèche, Il est administré ordonnance prescrite par le médecin de l'enfant.

NB = Une consultation médicale est fortement conseillée si l'enfant présente de la fièvre 3 jours d'affilés. Si l'enfant a moins de 3 mois, appeler les parents pour consulter en urgence, la consultation médicale doit avoir lieu dès le premier jour de fièvre.

**Toujours prévenir l'équipe de direction et l'infirmière**

Qui donne l'antipyrétique :

- 1. Infirmière**
- 2. Auxiliaire de puériculture (AP)**
3. Equipe de direction
4. EJE

## MATERIEL :

- Antipyrétique en sirop ou suppositoire (se référer à l'ordonnance transmise par le médecin de l'enfant)
- Balance
- Gants en vinyle si besoin

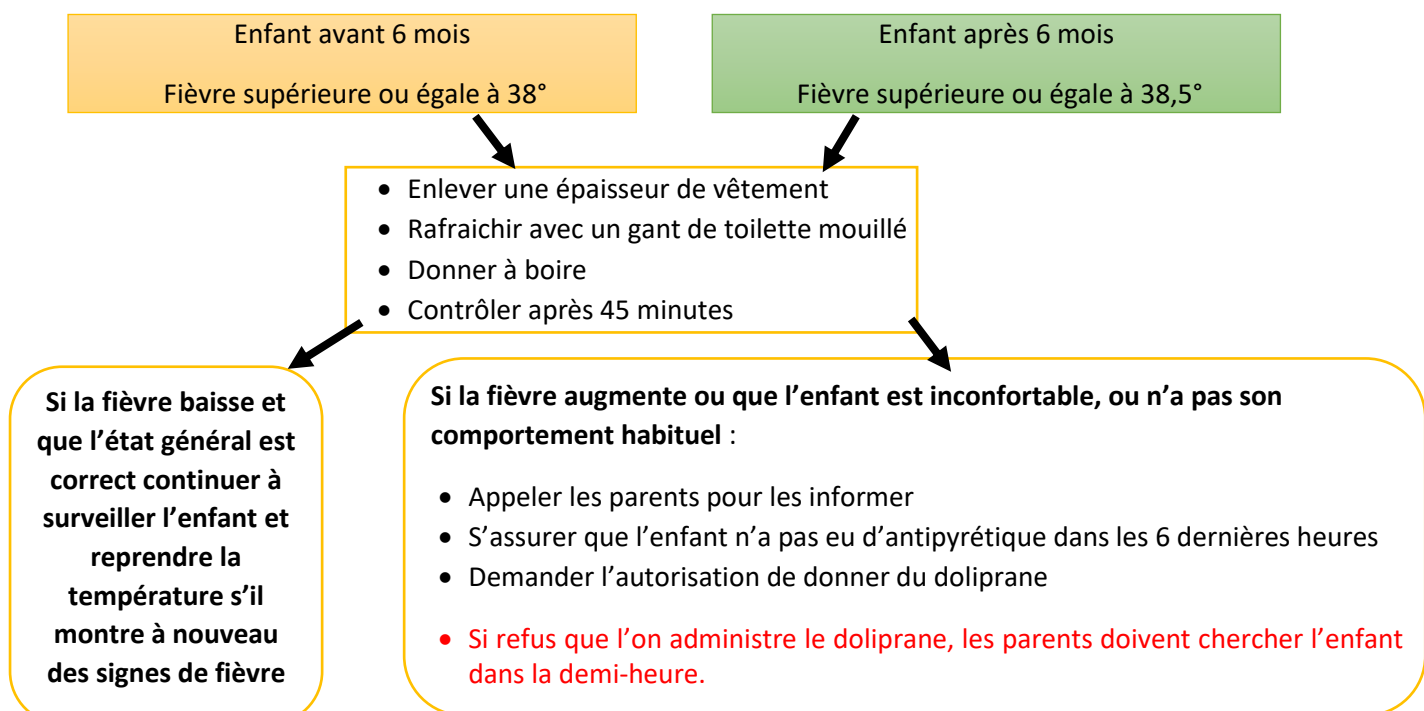
### Antipyrétique = Doliprane sirop :

- Remplir la ou les pipettes selon le poids de l'enfant
- Mettre la pipette dans la bouche de l'enfant (entre la joue et la gencive), appuyer doucement sur le piston (la prise peut se faire en plusieurs gorgées). Selon les habitudes de l'enfant, il est possible de transférer la dose prélevée dans une cuillère et de l'administrer petit à petit.

### Antipyrétique = Doliprane suppositoire :

- Installer l'enfant sur le plan de change avec sa serviette
- Le déshabiller et ouvrir sa couche
- Ouvrir le suppositoire mais le laisser dans la capsule
- Mettre des gants à usage unique
- Insérer le suppositoire par la partie plate
- Jeter les gants à usage unique
- Se laver les mains / rhabiller l'enfant

## CONDUITE A TENIR :



**Après accord d'un des parents :**

- Peser l'enfant
- Se laver les mains
- Vérifier l'ordonnance (suppo ou sirop) et l'autorisation signée des parents
- Préparer la dose d'antipyrétique en fonction du poids de l'enfant
- Rassurer l'enfant pendant tout le soin et lui expliquer ce qui va se passer
- Recontrôler la température 45 minutes après l'administration du doliprane

Si la fièvre ne baisse toujours pas, que l'enfant est inconfortable, ou que son état général ne s'améliore pas, le parent ou une personne mandatée doit chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

**CONSIGNES A L'EQUIPE :**

- Noter la posologie et l'heure d'administration du médicament
- Pas de vessie de glace ni d'enveloppement frais sur l'enfant.
- Toujours se référer à l'infirmière ou l'AP avant de reprendre la température (acte invasif).
- Si l'état de santé de l'enfant s'aggrave de manière considérable, (troubles de la conscience, convulsions, difficulté respiratoire, lèvres bleutées, marbrures) appeler le SAMU

**L'antipyrétique en suppositoire est à utiliser UNIQUEMENT en cas de vomissement sur recommandation de l'infirmière ou de la direction ou si l'ordonnance médicale le précise.**

**LENDEMAIN :**

- Si l'enfant hyperthermique la veille revient le lendemain sans fièvre, nous l'acceptons.
- **Aucun enfant avec de la fièvre ne sera accepté.**

Nous soussigné(e)s .....

Parents de l'enfant .....

Autorisons les responsables à administrer un antipyrétique (paracétamol sous forme de sirop ou sous forme de suppositoire) adapté à notre enfant en cas de fièvre selon le protocole établi par le Multi Accueil. **Nous nous engageons à rester joignables et à venir chercher notre enfant dans les plus brefs délais si la structure l'estime nécessaire.**

Fait à : .....

Le : .....

**Signature Parent 1 :**

**Signature Parent 2 :**